



2019-04-A

**ACCEPTATION**

**ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE VILLE  
NOURRICIÈRE - AVANCEMENT**

Madame Poirier-Ghys expose l'avancement des travaux d'élaboration d'une politique de ville nourricière. Des rencontres en sous-comité ont été réalisées ainsi que la rencontre de plusieurs parties prenantes. Un diagramme de Gantt permettant de visualiser l'échéancier prévu est présenté. Un atelier extensif portant sur le projet est en préparation et sera proposé lors de la prochaine rencontre du comité.

2019-05-A

**ACCEPTATION**

**PRÉSENTATION DES PROJETS DES FINISSANTS  
EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE DE  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

Madame Poirier-Ghys présente un aperçu des projets des finissants en architecture du paysage de l'Université de Montréal qui ont étudié le paysage de la Réserve naturelle Gault en fonction de trois parcours de plusieurs kilomètres. Les travaux sont disponibles pour consultation via un lien qui sera envoyé aux membres par Mme Poirier-Ghys. Ils ont également été présentés sous forme de panneaux d'interprétation au pavillon d'accueil du CNMSH. Ces panneaux devraient être exposés lors de la prochaine édition de l'événement « Créations-sur-le-champ Land-art - Mont-Saint-Hilaire ».

(Madame Poirier-Ghys quitte la réunion vers 20 h 10)

2019-06-A

**ACCEPTATION**

**ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE - ATELIER**

Monsieur Grenon Gilbert informe les membres de la réception de l'offre de service soumise par le groupe d'étudiants à la maîtrise en gestion de l'environnement de l'Université de Sherbrooke.

Monsieur Therriault expose des notions « fondatrices » provenant du PUD, notamment la notion de « durabilité forte » induite par la définition « écocentrée » du développement durable ainsi que les références aux seize principes de la Loi sur le développement durable adoptée par le gouvernement du Québec en 2005. Il rappelle la mission, la vision et les valeurs de la ville adoptées en janvier 2017. Ces informations sont disponibles sur le site Internet de la ville.

Suite à un tour de table, les membres se déclarent satisfaits de ces éléments de base qui permettront aux étudiants de bâtir le projet de politique et de plan d'action.

Les membres sont ensuite interpellés à identifier les éléments essentiels et prioritaires qu'ils souhaitent voir adresser dans le projet de politique de développement durable et son plan d'action.

Voici les suggestions et idées discutées :

- L'objectif de la politique doit être d'améliorer l'environnement;
- Il faut poser les bonnes questions pour adresser les enjeux qui comptent;
- Doit permettre de hiérarchiser les objectifs et les actions inscrits au PUD;
- Il y aurait lieu de développer un outil concret et opérationnel;
- L'application d'un système de gestion environnemental (SGE) permet de documenter et d'assurer un suivi sur les enjeux identifiés;
- Un SGE induit une systématisation des processus, ce qui facilite le suivi et la passation des tâches aux employés affectés;
- Le SGE est un processus qui tend à s'améliorer constamment dans le temps;
- La vision et les valeurs doivent être considérées comme un héritage identitaire de la communauté;
- La réduction des GES est l'enjeu primordial dans la lutte aux changements climatiques;
- S'inspirer des initiatives du Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI), comme le guide « Principles for City Climate Action Planning »;
- Stratégie nécessaire pour ne pas faire peur aux citoyens;
- La conception intégrée des bâtiments vise à rassembler les professionnels dans un processus linéaire permettant de prendre en compte l'ensemble des enjeux et d'arriver à une solution optimale en amont de la phase de construction;
- l'éducation et l'implication citoyenne afin de favoriser les échanges, la créativité et l'appropriation des citoyens;

- La permaculture est une pratique créative et peut être considérée comme une forme d'art;
- La communication doit être axée sur l'implication et les actions concrètes avec reddition de compte;
- Éviter la complexité dans l'opérationnalisation et les communications;
- Obtenir une déclaration de durabilité sous forme d'engagement politique afin d'assurer la pérennité de la politique et du plan d'action au-delà des mandats politiques;
- Pour une priorisation simplifiée des objectifs, appliquer le concept « Put your mouth where your money is ».

2019-01-R

**RECOMMANDATION**

**ADOPTION D'UNE DÉMARCHE DE CONCEPTION  
INTÉGRÉE APPLICABLE AUX NOUVELLES  
CONSTRUCTIONS**

ATTENDU QUE l'aménagement durable du territoire a un impact significatif sur les émissions de GES et l'adaptabilité aux changements climatiques, notamment par l'optimisation des biens et services écologiques, la planification des déplacements et des services, la densification, la mixité des usages et l'implantation des bâtiments;

ATTENDU QUE la construction durable a un impact significatif sur les émissions de GES et l'adaptabilité aux changements climatiques, notamment par l'optimisation des biens et services écologiques, l'utilisation passive du soleil comme source d'énergie, l'utilisation de technologies vertes et économes en énergie et en ressources, l'utilisation de matériaux locaux, sains et renouvelables, et une exploitation économe favorisant l'économie circulaire durant toute la durée de vie d'un bâtiment;

ATTENDU QUE le territoire est une ressource collective limitée et que son altération souvent irrémédiable doit être envisagée en fonction des besoins et aspirations des hilairemontais et des générations futures;

ATTENDU QU'en tant que gouvernement de proximité, la Ville peut jouer un rôle de premier plan dans la lutte aux changements climatiques, notamment en proposant la création d'un cadre bâti durable, peu énergivore, adapté aux changements climatiques et sobre en carbone;

ATTENDU QUE la création de milieux de vie de qualité et la protection et la mise en valeur de l'environnement sont au cœur des orientations du PUD et de la vision adoptée par la Ville en 2017;

ATTENDU QUE selon certaines sources, les bâtiments peuvent produire jusqu'à 35 pour cent de tous les gaz à effet de serre, que 35 pour cent des déchets d'enfouissement proviennent des activités de construction et de démolition, que 70 pour cent de la consommation totale d'eau se fait à l'intérieur et autour des bâtiments et, qu'en ce sens, le « verdissement » des bâtiments et des quartiers peut avoir un impact important sur l'atteinte d'objectifs environnementaux plus vastes;

ATTENDU QUE certaines normes, certifications et bonnes pratiques en matière de conception et de construction d'édifices ou de quartiers existent, notamment, mais sans s'y limiter, le système de certification *Leadership in Energy and Environmental Design* (LEED);

ATTENDU QUE la conception intégrée exige la participation de l'ensemble des professionnels impliqués dans la conception et la construction d'un édifice ou d'un quartier, et ce, durant toutes les étapes de la conception, de la construction, de la mise en service et de l'exploitation d'un bâtiment ou d'un quartier;

ATTENDU la résolution 2018-468 qui appuie la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique qui demande l'adoption de mesures concrètes visant la transformation de notre société pour la rendre plus écologique, plus durable, plus efficace et sobre en carbone;

ATTENDU la résolution 2018-469 confirmant la signature de la déclaration de principes de l'alliance Ariane pour une politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

ATTENDU la résolution 2018-470 visant à encourager les citoyens, les élus, les employés et les parties prenantes à signer le pacte pour la transition,

**Après délibérations, il est unanimement recommandé au conseil municipal**

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire suggère dès maintenant l'application d'un processus de conception intégrée exploitant les meilleures pratiques de construction et d'aménagement durable, en accord avec la vision, les orientations et les valeurs de l'organisation;

QUE tout nouveau projet d'aménagement et de construction soit planifié et réalisé dans un processus de conception intégrée afin d'optimiser son apport à la collectivité et aux générations futures;

QUE tout nouveau projet d'aménagement et de construction soit mis en service et exploité dans un souci d'efficacité énergétique, d'adaptabilité, d'entretien et de durabilité;

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire analyse et révise, le cas échéant, ses règlements, politiques et processus d'autorisation, et vise à ce que les projets d'aménagement et de construction intègrent un maximum de concepts soutenus par les normes, certifications et bonnes pratiques en matière de conception, de construction et d'exploitation de bâtiments et de quartiers durables.

2019-07-A

ACCEPTATION

BONIFICATION DE LA TROUSSE REMISE AUX NOUVEAUX CITOYENS

Étant donné le manque de temps, le sujet est reporté à une prochaine rencontre.

2019-08-A

ACCEPTATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,

**Il est unanimement recommandé**

QUE l'assemblée soit levée vers 21 h 40.

---

François Therriault, secrétaire

---

Émile Grenon Gilbert, président